

# Faites le diagnostic de la vulnérabilité de votre exploitation face au risque d'inondation du Rhône



**< CULTURES  
PÉRENNES >**



# Pourquoi se préoccuper du risque inondation ?



## Les inondations du Rhône: un risque réel

Alimenté par les torrents alpestres, les cours d'eau de plaine ou les affluents au régime méditerranéen et océanique, le Rhône est un fleuve puissant au fonctionnement complexe.

La vallée du Rhône, qui s'étend sur près de 500 km de la frontière suisse à la mer, comporte de nombreux espaces urbanisés et agricoles exposés au risque d'inondation. Plus de 100 000 ha de terres agricoles et 1 500 sièges d'exploitation sont ainsi concernés sur le Rhône et les zones de confluence.

Si les aménagements réalisés sur le Rhône et les systèmes de protection mis en place ont diminué l'impact des crues les plus fréquentes comme les crues décennales, les inondations de grande ampleur affectant la globalité du bassin peuvent encore survenir et provoquer des dégâts importants touchant toutes les activités de la vallée du Rhône

Sans atteindre les records historiques de 1840 et 1856, les événements de 2003 sur le Rhône en aval de Valence l'ont bien illustré avec des dommages estimés à environ 1 milliard d'euros.

**Si vous avez déjà connu une inondation sur votre exploitation, il est possible que vous en subissiez une nouvelle, même si depuis des travaux de protection ont été réalisés.**

**Si vous n'avez encore jamais été inondé, mais que votre exploitation est située en partie ou en totalité en zone inondable, vous risquez un jour de subir des inondations sur des parcelles ou des bâtiments, et ce malgré les améliorations apportées depuis la mise en oeuvre du Plan Rhône.**

## Quels risques pèsent sur votre exploitation en cas d'inondation ?

Ils sont malheureusement nombreux : destruction de récoltes, dégradation des stocks, endommagement du matériel et des bâtiments d'exploitation. Les travaux de réaménagement augmentent de manière très importante la charge de travail quotidienne, et provoquent des tensions très fortes sur la trésorerie de l'exploitation. Enfin, des répercussions indirectes diverses (perte de marchés, modification de la nature des sols, diminution des rendements sur les parcelles...) et non indemnisées peuvent accroître les difficultés rencontrées par les exploitations sinistrées.

Ainsi, subir une inondation, lorsque l'on n'y est pas préparé, expose à de nombreux problèmes :

- une dégradation importante de la santé financière de l'exploitation ;
- une augmentation du taux d'endettement ;
- une remise en cause des projets d'investissements.

En un mot, une réduction de la viabilité de l'activité agricole, à laquelle s'ajoute le choc émotionnel dû à cet événement.

Les traces financières des inondations sont parfois visibles des années durant. Elles peuvent ainsi rendre difficile la reprise d'une exploitation par un successeur familial et parfois même entraîner la disparition de l'exploitation.

## Anticiper, c'est réduire ce risque et ses conséquences

Par la connaissance du risque d'inondation et par la mise en oeuvre de quelques mesures particulières, vous pourrez réduire de manière importante les dommages que produiraient de fortes inondations sur votre exploitation et faciliter sa remise en route.

Moyennant cette connaissance et des adaptations de votre exploitation, **vous pouvez continuer à exploiter les zones inondables avec un risque limité pour votre activité et contribuer ainsi à la gestion de ce risque naturel pour l'ensemble de la société.**



## ▶▶ Que contient cette brochure ?

Cette brochure a été construite à partir de l'expérience d'exploitants sinistrés de toute la France et avec l'aide d'organismes partenaires de l'agriculture.

Elle vous conduira, au fil de trois étapes, à comprendre et à cerner la vulnérabilité de votre exploitation face au risque inondation. Accompagné d'un conseiller, vous devrez ainsi :

- ▶ **construire un scénario d'inondation pour votre exploitation.** Cette étape consiste à préciser l'ensemble des conditions dans lesquelles votre exploitation serait inondée en cas de crue majeure : quelle hauteur d'eau y aurait-il dans les bâtiments ? Quelle serait la vitesse du courant d'eau ? Combien de temps aurez-vous pour évacuer votre matériel ? Combien de temps la crue durerait-elle ?
- ▶ **réaliser le diagnostic de la vulnérabilité de votre exploitation**, c'est-à-dire identifier l'ensemble des perturbations que votre activité pourrait subir à court, moyen et long terme du fait de l'inondation ;

- ▶ **faire la synthèse** des éléments que le diagnostic vous aura permis de mettre à jour au travers d'un récapitulatif qui vous sera proposé à la fin de cette brochure.

A l'issue de ces trois étapes, l'utilisation du livret « Choisissez des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation » vous guidera dans la sélection de mesures efficaces, réalistes et adaptées à votre situation : il s'agira de repérer, au sein de la série de fiches volantes, des mesures présentant un intérêt au vu du diagnostic de votre exploitation, et d'évaluer pour chacune d'elles avantages et inconvénients (efficacité, coût, contraintes induites...).



## ►► Sommaire

I. Quel scénario d'inondation pour votre exploitation ? .....	4
II. Diagnostiquez la vulnérabilité de votre exploitation face au scénario d'inondation proposé .....	6
Thème 1 - Les dommages directs sur les parcelles situées en zone inondable .....	8
Thème 2 - Les dommages directs sur les stocks, le matériel et les bâtiments situés en zone inondable .....	11
Thème 3 - Puiser dans ses ressources financières pour faire face aux dommages .....	17
Thème 4 - L'ampleur des travaux de réaménagement sur l'exploitation .....	20
Thème 5 - La remise en route de l'exploitation .....	23
Thème 6 - Les risques de pertes indirectes sur le long terme .....	26
III. Récapitulatif de la vulnérabilité de votre exploitation face aux inondations du Rhône .....	29

# I. Quel scénario d'inondation pour votre exploitation ?



Pour pouvoir réaliser le diagnostic des risques qui pèsent sur votre exploitation en cas d'inondation, il est indispensable que vous sachiez dans quelles conditions l'eau peut se répandre sur vos terres et dans vos bâtiments (A quelle vitesse l'eau va-t-elle arriver ? A quelle hauteur va-t-elle monter ? Quelles terres seront inondées ?).

C'est dans le but de répondre à toutes ces questions que nous vous proposons de réaliser le **scénario** d'une inondation sur votre exploitation. Un accompagnateur qualifié vous aidera dans cette tâche et vous permettra de remplir les tableaux présentés sur la page ci-contre.

Vous devrez décider avec lui de la date exacte à laquelle il vous semble le plus judicieux de fixer le scénario. En effet, si l'on peut prévoir les périodes possibles au cours desquelles une inondation de forte ampleur est susceptible de se produire, il est impossible de savoir à l'avance la date exacte à laquelle celle-ci se produira.



## Références

- ▶ DIREN Rhône-Alpes  
Délégation de Bassin Rhône Méditerranée  
208 bis rue Garibaldi 69422 Lyon cedex 03  
Son site internet ([www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)) donne accès aux atlas des zones inondables.  
Tél. 04 37 48 36 00
- ▶ Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse  
2-4 allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07  
Tél. 04 72 71 26 00

Afin que vous puissiez avoir un large panorama de toutes les conséquences que pourrait avoir une inondation sur votre exploitation, nous vous conseillons de choisir cette date de telle sorte que votre exploitation soit soumise aux plus grandes difficultés possibles (tenez compte pour cela de l'importance des stocks et du matériel exposés à cette époque de l'année, de l'état de la trésorerie, des réserves de main-d'oeuvre, des risques de pertes de marché...).

▶ **Les dernières fortes crues du Rhône ont eu lieu en 1990, 1993, 1994, 2002 et 2003.**

**Les grandes crues du Rhône peuvent survenir à toutes périodes de l'année, tout particulièrement à l'automne et au printemps.**

**Les aménagements le long du Rhône protègent les espaces inondables mais les niveaux de protection sont variables d'une digue à l'autre. Ainsi, sur les 15 000 ha de terres agricoles protégées, 4 800 ha sont susceptibles d'être inondés en crue décennale, 8 800 ha en crue centennale et 10 500 ha en crue millénaire. Par ailleurs, le risque de rupture de digue n'est jamais à exclure.**

**Une crue centennale est un événement qui, chaque année, a une chance sur cent de se produire.**

**Lors des grandes crues du Rhône, les durées de submersion sont globalement longues : de quelques jours à plusieurs semaines.**

**Renseignez-vous auprès de votre commune pour connaître les délais d'alerte avant l'arrivée d'une telle crue.**

**Le site Vigilance Crues ([www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)) a pour objectif d'informer le public et les acteurs de la gestion de crise en cas de risque de crue survenant sur les cours d'eau principaux.**

# Scénario d'inondation sur votre exploitation

De quelle crue parle-t-on ?  
(mécanisme d'inondation, cote de la crue,  
période de retour...)

## L'ALÉA

Périodes possibles de l'inondation :

Durée de l'inondation :

Délais disponibles pour une évacuation :

Date d'inondation fixée pour le scénario\* :

\*C'est à vous de décider de cette date dans la période possible de l'inondation

## LES CONDITIONS DE L'INONDATION SUR L'EXPLOITATION

### Hauteurs maximales et force du courant d'eau sur les parcelles et dans les bâtiments

Parcelles/bâtiments	Surface (ha)	Surface non couverte	Hauteur d'eau maximale (tenez compte des remblais)	Force du courant d'eau (faible / élevée / incertaine)
Production 1 :			mètres	
Production 2 :			mètres	
Production 3 :			mètres	
Production 4 :			mètres	
Production 5 :			mètres	
Bâtiment 1 :			mètres	
Bâtiment 2 :			mètres	

SAU totale touchée :        ha

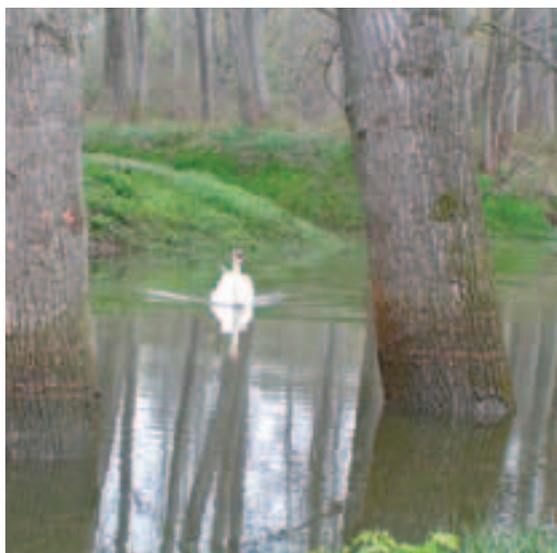
SAU non inondée :        ha

Bâtiment(s) non inondé(s) :

Risque d'isolement de l'exploitation (Oui/Non/incertain) :  
(Chemins d'accès aux surfaces de production et au siège inondés)

Temps de ressuyage probable :        jours

## II. Diagnostiquez la vulnérabilité de votre exploitation face au scénario d'inondation proposé



Vous allez maintenant réaliser le diagnostic de la vulnérabilité de votre exploitation face au risque d'inondation. Les pages qui suivent vont vous permettre de découvrir progressivement toutes les difficultés auxquelles vous pourriez être confronté sur votre exploitation si le scénario d'inondation se produisait.

Ce diagnostic va ainsi vous conduire à estimer :

- ▶ les dommages directs sur les parcelles et dans les bâtiments,
- ▶ les difficultés à remettre en route l'exploitation après la crue,
- ▶ les pertes indirectes à long terme.

Pour ce faire, le diagnostic est organisé en différents thèmes (thème n°1 à thème n°6) qui détaillent chacun des trois points précédents, comme le montre le schéma de la page ci-contre.



Chacun de ces thèmes est lui-même composé :

- ▶ d'une page de présentation,
- ▶ d'un questionnaire auquel vous serez invité à répondre,
- ▶ d'un bilan vous permettant de faire le point sur le thème abordé à l'aide d'indicateurs.

### À SAVOIR

Chacun des 6 thèmes du diagnostic (présentés page ci-contre) est indispensable pour avoir un aperçu complet des risques pesant sur votre exploitation. Suivez les instructions pour explorer chacun de ces thèmes.

#### Que signifie la couleur verte utilisée dans ce document ?



Cette couleur indique tout ce qui concerne spécifiquement l'arboriculture. Ainsi, si vous êtes exploitant de vignes, vous pourrez sauter les indications et les questions inscrites avec cette couleur.

Dans le cas où vous avez des productions arboricoles, il vous faudra suivre l'ensemble des indications (en vert et en noir) et répondre à l'ensemble des questions.

Quels dommages l'inondation risque-t-elle de provoquer ?

Thème 1  
Les dommages sur les parcelles



Thème 2  
Les dommages sur les stocks, le matériel et les bâtiments



Thème 3  
Puiser dans ses ressources financières



Thème 4  
L'ampleur des travaux de réaménagement



Quelles difficultés pour redémarrer après la crue ?

Thème 5  
La remise en route de l'exploitation



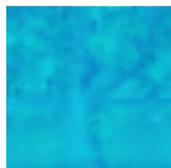
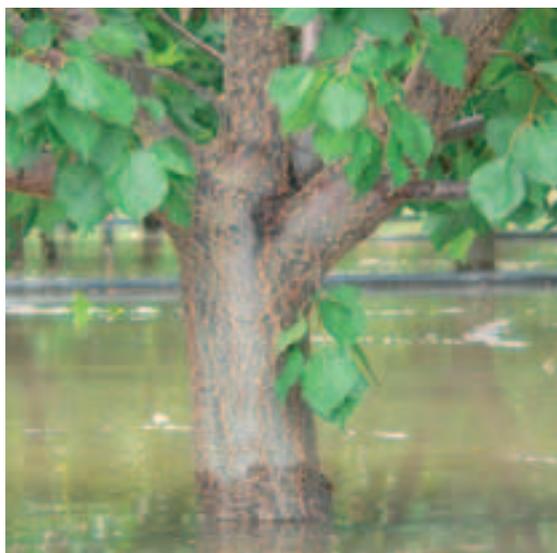
Thème 6  
Les risques de pertes indirectes sur le long terme

etc...

Quels risques à long terme ?

Diagnostic de vulnérabilité de votre exploitation

# Thème 1 - Les dommages directs sur les parcelles situées en zone inondable



**Classement des espèces d'arbres fruitiers des plus résistantes aux moins résistantes à l'asphyxie :**  
**le poirier , l'actinidia, le pommier,**  
**le pêcher, l'abricotier**

L'inondation des parcelles agricoles peut provoquer trois types de dommages :

- ▶ des dommages sur les récoltes ;
- ▶ des dommages sur les arbres ou les ceps : végétal couché, plus ou moins asphyxié ou recouvert de limon ;
- ▶ des dommages sur les équipements fixes des parcelles : matériel d'irrigation bouché ou emporté, palissages arrachés, etc.

## À FAIRE

Les questions ci-contre vont vous permettre de préciser les dommages auxquels vous risquez d'être soumis sur vos parcelles. Répondez-y en vous servant le cas échéant des informations données ci-après.

### Ce qu'il faut savoir :

Quels dommages peuvent se produire sur vos parcelles ?

#### ▶ Des pertes de récolte

Les inondations provoquent des pertes de récolte à deux conditions : (1) la date où la crue se produit doit être comprise entre le stade de floraison et le début du stade fruit, (2) l'eau doit monter assez haut pour atteindre les fleurs ou les fruits (ce qui est évidemment plus fréquent pour les vignes que pour les arbres fruitiers).

Si la crue se produit avant le stade de la floraison ou si elle n'atteint pas la hauteur des fleurs, la récolte peut être sauvegardée à condition toutefois que le végétal lui-même ne souffre pas trop de la submersion (voir ci-dessous).

Sachez par ailleurs qu'une fois la fructification achevée, les fruits résistent plus ou moins bien au passage de l'eau. Cela nécessite toujours un nettoyage après la récolte et comporte des risques de contamination ; même après nettoyage, il n'est parfois pas possible de commercialiser les fruits.

#### ▶ Une dégradation du végétal (ceps et arbres)

On distingue plusieurs types de dommages sur le végétal à la suite d'une crue :

- de la casse dans les zones de fort courant (branches d'arbre cassées du fait de la dérive de débris transportés par la crue, ceps couchés et plus ou moins ensevelis, racines mises à nu, etc.) ;
- de l'asphyxie dans les zones où la submersion est longue. L'asphyxie est plus fréquente lorsque les crues ont lieu en période de sève montante (au printemps) .

Dans tous ces cas, il y a évidemment des pertes de récolte associées à la dégradation du végétal.

#### ▶ Des dommages sur le matériel fixe des parcelles

Les inondations provoquent également des dommages sur le matériel présent sur les parcelles : système d'irrigation bouché, palissage arraché, filet paragrêle emporté...

# Diagnostic thème 1 - Les dommages directs sur les parcelles situées en zone inondable



Répondez à ces questions en entourant la réponse qui vous paraît la plus appropriée (lorsque vous n'êtes pas concerné par une question, passez directement à la suivante).

## Les pertes de production

	Moins de 10%	Entre 10 et 30%	Plus de 30%
<b>1.</b> Quelle proportion de vos parcelles est située en zone inondable (reportez-vous au scénario) ?			
<b>2.</b> Les frais de culture engagés sur les parcelles inondées représentent-ils à la date supposée de l'inondation (cf. scénario) une proportion importante des frais totaux annuels engagés sur ces parcelles ?	Non	Oui, c'est une proportion non négligeable	Oui, c'est la quasi totalité
<b>3.</b> A la date supposée de l'inondation (cf. scénario) et compte tenu des éléments rappelés à la page précédente, vos productions (raisins ou fruits) situées dans la zone inondable vous semblent-elles pouvoir résister à l'inondation ?	Oui, en totalité	Oui, en partie au moins	Non, elles seront perdues en quasi totalité
<b>4.</b> Dans le cas où une partie de vos productions résisteraient (passez tout de suite à la question suivante si ce n'est pas le cas), la durée de l'inondation vous empêcherait-elle de récolter vos fruits ?	Non, la totalité de la récolte sera possible	Une petite partie seulement de la récolte sera possible	La récolte sera impossible
<b>5.</b> A la date d'inondation fixée dans le scénario et compte tenu des éléments rappelés à la page précédente, les arbres ou les ceps situés dans la zone inondable vous semblent-ils pouvoir résister à l'inondation (asphyxie ou destruction) ?	La majorité résistera	Une partie seulement résistera	La plupart seront détruits
<b>6.</b> Pensez-vous avoir le temps au cours du délais d'alerte (cf. scénario) d'évacuer les éléments sensibles du matériel anti-gel (bougies de parafine, moteur des hélices) s'ils sont présents sur les parcelles à la date supposée de la crue ?	Oui, la majorité	Oui, une partie au moins	Non
 <b>7.</b> Pensez-vous avoir le temps, au cours du délai d'alerte, (cf. scénario) d'évacuer les parties mobiles et sensibles du système d'irrigation (moteurs, pompes...) présentes sur les parcelles ?	Oui, la majorité	Oui, une partie	Non
 <b>8.</b> Pensez-vous avoir le temps, au cours du délai d'alerte, (cf. scénario) d'évacuer les filets paragrêle s'ils sont présents sur les parcelles à la date supposée de la crue ?	Oui, la majorité	Oui, une partie	Non
<b>9.</b> L'ensemble du matériel laissé sur place dans les parcelles, faute de pouvoir être évacué, subirait-il des dommages importants ?	Non	C'est possible	Sûrement

# Bilan thème 1 - Les dommages directs sur les parcelles situées en zone inondable



En vous aidant des instructions et des réponses que vous venez d'entourer, établissez votre bilan.

## INDICATEUR A

Perte de chiffre d'affaires due aux dommages sur les parcelles

.....%  
du CA annuel total

Nous vous proposons ici d'estimer les **pertes de récoltes** que vous subiriez en cas d'inondation, en pourcentage du chiffre d'affaire annuel.

- ▶ Multipliez les surfaces inondées sur lesquelles les récoltes sont détruites par le chiffre d'affaires moyen par hectare que vous obtenez ordinairement ;
- ▶ Sommez l'ensemble et divisez le résultat par le chiffre d'affaires moyen annuel que vous obtenez ordinairement sur l'ensemble de l'exploitation ;
- ▶ Reportez le chiffre ci-contre.

## INDICATEUR B

Dommages sur le végétal

.....%  
de la surface  
totale de production

Vous avez jugé au cours du questionnaire page précédente, si oui ou non, les **ceps ou arbres** pouvaient être endommagés par la crue. Nous vous proposons ici d'essayer d'estimer plus précisément ces dommages :

- ▶ Pour chaque espèce fruitière, ou chaque cépage, estimez la proportion d'arbres ou de ceps qui seraient, selon vous, fragilisés voire détruits par la crue. Puis, multipliez cette proportion par les surfaces inondées correspondantes ;
- ▶ Sommez les résultats et divisez la somme par la surface totale de l'exploitation. Vous obtenez ainsi la part de surface de production sur laquelle le végétal a été fragilisé ou détruit par la crue ;
- ▶ Reportez le chiffre ci-contre.

## INDICATEUR C

Dommages sur les équipements fixes sur parcelles

.....€

Listez les principaux équipements fixes et non évacuables sur parcelles qui risqueraient d'être détruits ou endommagés par les inondations (matériel d'irrigation, palissage, etc.). Indiquez en face le montant probable des réparations ou la valeur à neuf du matériel si vous pensez que celui-ci risque d'être complètement détruit par l'inondation. Faites la somme de la colonne "valeur" et reportez-la ci-contre.

Matériel détruit  
ou endommagé sur les parcelles

Valeur  
(en euros)

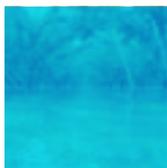
## Thème 2 - Les dommages directs sur les stocks, le matériel d'exploitation et les bâtiments en zone inondable



Lorsque les bâtiments sont inondés, c'est l'ensemble de l'outil de production qui est atteint. La dégradation du matériel que l'on n'a pas eu le temps d'évacuer, la perte de récoltes engrangées, la perte de stocks d'engrais sont autant de dommages qui peuvent survenir et mettre à mal une exploitation.

### À FAIRE

Les questions qui suivent vont vous permettre de préciser les dommages auxquels vous risquez d'être soumis sur les stocks, le matériel d'exploitation et les bâtiments. Répondez-y en vous servant le cas échéant des informations données en marge.



# Diagnostic thème 2 - Les dommages directs sur les stocks, le matériel d'exploitation et les bâtiments situés en zone inondable



Répondez à ces questions en entourant la réponse qui vous paraît la plus appropriée (lorsque vous n'êtes pas concerné par une question, passez directement à la suivante).

Vos bâtiments d'exploitation peuvent être à la source de deux types de dommages directs s'ils sont inondés : endommagement de la structure même du bâtiment (notamment des fondations) et arrêt de la production pendant toute la durée de la crue.

Le matériel mobile est par nature le plus facile à évacuer. Il faut néanmoins souligner que des problèmes ont eu lieu dans des zones ayant connu des inondations majeures : encombrement des réseaux routiers, vols ou dégradations sur les parcelles utilisées comme "garage"...

## Les bâtiments

10. Selon le scénario que vous avez établi, vos bâtiments d'exploitation seraient-ils inondés ?

Non                      Oui, en partie                      Oui en totalité

## Les stocks

11. A la date de crue fixée dans le scénario, pensez-vous pouvoir évacuer ou surélever au cours du délais d'alerte les **stocks de productions récoltées** sensibles à l'eau ou à l'humidité et risquant d'être inondés (nécessité de moyens de transport adéquats, de main-d'oeuvre et d'un lieu d'évacuation) ?

Oui, en totalité ou Les stocks ne sont pas exposés                      Oui, en partie                      Non

12. La quantité de stocks de productions récoltées que vous risquez de perdre, dans le cas où une inondation se produirait, représente-elle une part importante de votre production annuelle ?

Non insignifiante                      Oui, une part non négligeable                      Oui, la quasi totalité

13. A la date de crue fixée dans le scénario, pensez-vous pouvoir évacuer ou surélever au cours du délai d'alerte les **stocks d'intrants** (engrais, produits phytosanitaires, fuel, emballages...) sensibles à l'eau ou à l'humidité et risquant d'être inondés (nécessité de moyens de transport adéquats, de main-d'oeuvre et d'un lieu d'évacuation) ?

Oui, en totalité ou Les stocks ne sont pas exposés                      Oui, en partie                      Non

## Le matériel d'exploitation

14. Pensez-vous pouvoir évacuer dans le délai fixé par le scénario le **matériel mobile** (matériel de culture...) sensible à l'eau ou à l'humidité et risquant d'être inondé (nécessité de moyens de transport, de main-d'oeuvre et d'un lieu d'évacuation) ?

Oui en totalité ou Le matériel mobile n'est pas exposé                      Oui en partie                      Non

## Diagnostic thème 2 - Les dommages directs sur les stocks, le matériel d'exploitation et les bâtiments situés en zone inondable



► **Le matériel le plus sensible à l'eau est le matériel électrique et tous les types de matériel utilisant des roulements à bille ou de la mécanique fine.**

**15.** Pensez-vous pouvoir protéger d'une façon ou d'une autre le **matériel fixe** présent dans les bâtiments d'exploitation risquant d'être inondés (matériel de calibrage ou de conservation des produits, cuves, pressoir...)?

Oui en totalité ou Ce matériel n'est pas exposé ou Ce matériel n'est pas sensible	Oui en partie	Non
---	---------------	-----

**16.** Finalement, en cas d'inondation, les dommages sur le matériel que vous ne pourriez ni évacuer, ni protéger représenteraient-ils des coûts importants ?

Non	C'est possible	Sûrement
-----	----------------	----------

### Synthèse sur les possibilités d'évacuation

**17.** Les lieux d'évacuation que vous prévoyez pour vos stocks et votre matériel sont-ils des lieux que vous pouvez occuper pendant une dizaine de jours au moins (le temps que l'eau se retire et que vous ayez remis en état vos bâtiments inondés) ?

Oui, sans aucune difficulté	Oui, mais avec quelques difficultés	Non, ou avec de très grandes difficultés
-----------------------------	-------------------------------------	--

**18.** Au total, avec quel degré de difficulté pensez-vous pouvoir évacuer l'ensemble de vos biens d'exploitation au cours du délai d'alerte ? Tenez compte du temps nécessaire à une éventuelle évacuation des équipements des parcelles.

Sans aucune difficulté	Avec quelques difficultés	Avec de très grandes difficultés
------------------------	---------------------------	----------------------------------

## Diagnostic thème 2 - Les dommages directs sur les stocks, le matériel d'exploitation et les bâtiments situés en zone inondable



**L**es inondations peuvent provoquer des coupures d'électricité, de gaz ou d'eau, augmentant les perturbations liées au passage de l'eau lui-même sur votre exploitation. Ces coupures dépendant de la localisation des réseaux, le risque peut en être estimé, dans une certaine mesure, par les services concernés.

### Risques d'isolement et de coupures de réseaux



**19.** Compte-tenu de la nature des productions fruitières (produits frais) et des contraintes liées à leur commercialisation (livraison fréquente, concurrence forte sur les circuits), l'isolement de l'exploitation et les coupures des réseaux (EDF, téléphone...) lors d'une inondation peuvent mettre les exploitations arboricoles en grande difficulté. Si votre exploitation risque d'être isolée pendant toute la durée de l'inondation (coupures de routes - cf. scénario), pensez-vous que cela puisse provoquer une perturbation importante de la commercialisation des productions ?

Non                      C'est possible                      Oui sûrement

**20.** Pensez-vous qu'une coupure temporaire des réseaux routiers pourrait rendre impossible le travail sur certaines parcelles non inondées (impossibilité de traiter...) et provoquer des pertes de production supplémentaires ?

Non                      C'est possible                      Oui sûrement

**21.** A la date supposée de l'inondation, une coupure d'électricité pendant toute la durée de l'inondation pourrait-elle provoquer des pertes de production supplémentaires du fait de l'arrêt du fonctionnement des frigos, du système de climatisation des caves, du matériel de vinification ?

Non, sûrement pas                      Probablement                      Oui sûrement





## Bilan thème 2 - Les dommages directs sur les stocks, le matériel et les bâtiments situés en zone inondable



Thème 2

En vous aidant des instructions et des réponses que vous venez d'entourer, établissez votre bilan.

### INDICATEUR F

#### Dommages sur le matériel de production et les bâtiments

.....%

Listez l'ensemble du matériel et des bâtiments qui seraient endommagés ou détruits par la crue (en dehors des équipements fixes sur parcelles déjà traités). Indiquez en face le montant probable des réparations à effectuer afin de remettre en état le matériel et les bâtiments (indiquez le montant d'achat si vous pensez devoir remplacer le matériel endommagé).

Matériel et bâtiments détruits ou fortement endommagés	Valeur (en euros)
-	
-	
-	
-	
-	
-	
-	
-	

Faites le total de la colonne « valeur » et reportez-le ci-contre.

### Références de coûts

*Pour les bâtiments et matériels peu sensibles inondés, le montant de la dégradation est généralement inférieur à 30% de la valeur du bien.*

*Si votre exploitation est située dans des zones de fort courant ou de hauteur d'eau importante (>2 m), le montant de la dégradation peut être supérieure à 30% de la valeur des biens (par exemple si les fondations des bâtiments sont fragilisées).*

### INDICATEUR G

#### Difficultés liées aux coupures de réseaux

- a) Aucune
- b) Pertes de production supplémentaires liées à l'arrêt des systèmes électriques de conservation
- c) Perturbation des travaux sur les parcelles non inondées
- d) Impossibilité de commercialiser pendant l'inondation

Pensez-vous que vous auriez à subir des difficultés liées :

- ▶ soit à l'isolement de l'exploitation (parcelles et/ou bâtiments) par la coupure des routes pendant toute la durée de la crue,
- ▶ soit à la coupure des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone pendant toute la durée de la crue.

Entourez ci-contre la ou les réponses qui conviennent.

# Thème 3 - Puiser dans ses ressources financières pour faire face aux dommages



© Philippe Desorme - Fotolia.com



Les dommages matériels entraînés par l'inondation obligent les exploitants sinistrés à puiser dans leurs réserves financières pour nettoyer, réaménager, remettre en état... Parfois la trésorerie suffit, parfois elle est insuffisante et il est alors nécessaire de faire des emprunts. La remise sur pied de l'exploitation après une inondation peut être ainsi beaucoup retardée si vous étiez déjà très endetté avant l'arrivée de la crue.

## A FAIRE

Les questions qui suivent vont vous permettre de préciser à quel point vous risquez d'être obligé de puiser dans vos ressources financières lors du redémarrage de votre exploitation. Répondez-y en vous servant le cas échéant des informations données ci-après.

### Ce qu'il faut savoir :

En cas de forte inondation, vous serez indemnisé dans un délai variant de **quelques semaines à plusieurs années** par deux types d'assurance :

- 1) **les calamités agricoles** qui couvrent à hauteur de 25% à 35% tous les dommages directs non assurables (productions hors bâtiment et pertes de fond),
- 2) **votre assurance privée** proprement dite qui couvre les biens disposés sous bâtiments (à hauteur variable suivant votre contrat) à condition que vous les ayez couverts par une assurance « dommages aux biens ».

Par ailleurs, pour que ces deux types de systèmes d'assurance se mettent en place, il est nécessaire qu'un arrêté de « catastrophe naturelle » soit pris sur votre commune à la suite de l'inondation. Cependant les assurances privées et les calamités agricoles n'indemnisent pas tous les dommages subis par les exploitations. Les pertes indirectes (cf. thème 6) ne sont ainsi, en règle générale, jamais indemnisées. Par ailleurs, le vieux matériel est souvent peu indemnisé par les assurances.

Il existe aujourd'hui des **assurances « pertes d'exploitation »** qui permettent de couvrir les pertes de marge brute en cas d'arrêt du fonctionnement de l'exploitation. Ce contrat d'assurance est une extension du contrat « dommages aux biens ». Les assureurs proposent également des contrats d'assurance « récolte » à la culture ou à l'exploitation, contre les risques climatiques, y compris les inondations. L'Etat prend en charge une partie du montant de la prime (35% dans le cas général, 40% pour un jeune agriculteur) et les collectivités locales peuvent compléter à concurrence de 50% du montant total. Ces types de contrats présentent des contraintes : par exemple pour le contrat d'assurance « récolte » à la culture, la totalité d'une culture sur une exploitation doit être couverte. Par ailleurs vous pourrez rencontrer des difficultés pour assurer les cultures maraîchères et arboricoles.

Sachez aussi que des **systèmes d'aides exceptionnels** se mettent parfois en place (aides financières des offices agricoles, des banques, des assurances, de la MSA...) lors de telles catastrophes. Cependant, ces aides sont difficiles à évaluer à l'avance car elles sont très dépendantes de l'étendue de la catastrophe et de la médiatisation de l'évènement.

## Diagnostic thème 3 - Puiser dans ses ressources financières pour faire face aux dommages



Répondez à ces questions en entourant la réponse qui vous paraît la plus appropriée (lorsque vous n'êtes pas concerné par une question, passez directement à la suivante).

<p><b>22.</b> La date d'inondation supposée dans le scénario, correspond-elle à une période habituellement difficile pour votre trésorerie ?</p>	Non, pas du tout	Oui, un peu	Oui, c'est la période la plus difficile
<p><b>23.</b> Disposez-vous d'une <b>assurance «dommage aux biens»</b> pour tous les biens assurables sur votre exploitation : matériel, bâtiments, stocks sous hangar ?</p>	Oui, pour tous les biens importants	Oui, mais pour quelques biens importants seulement	Non, pour aucun des biens importants
<p><b>24.</b> Disposez-vous d'une <b>assurance «perte d'exploitation»</b> ?</p>	Oui		Non
<p><b>25.</b> Les dommages sur les parcelles, les stocks et le matériel que vous pouvez subir à cause des inondations (cf. thèmes 1 et 2), risquent d'aggraver la situation de votre trésorerie. Estimez-vous qu'il s'agirait d'une aggravation importante ? Remarque : la réponse à cette question peut dépendre beaucoup de l'ampleur des frais engagés à la date de la crue sur les parcelles (engrais, main-d'oeuvre, traitements...), de la nécessité ou non de racheter à l'extérieur des productions perdues pour éviter de perdre des marchés et des éventuels surcoûts de traitement à effectuer à la suite de l'inondation.</p>	Non, pas du tout	Oui, c'est possible	Oui, sûrement
<p><b>26.</b> Dans le cas où l'inondation endommagerait, sans les détruire complètement, vos productions récoltées, pensez-vous pouvoir trouver quand même une solution pour les écouler sur le marché ?</p>	Oui, certainement	Oui, peut-être	Non, certainement pas
<p><b>27.</b> Disposez-vous à cette période de l'année de stocks de produits de vente (fruits, bouteilles) qui ne sont pas exposés aux inondations, et que vous pouvez éventuellement vendre en cas de besoin ?</p>	Oui, en grande quantité	Oui, en faible quantité	Non
<p><b>28.</b> Pensez-vous que si vous étiez en difficultés financières à cause d'une inondation, vous pourriez obtenir des reports de paiement de la part de vos fournisseurs et de la MSA ?</p>	Oui, sans difficulté	Oui, mais avec des difficultés	Non, certainement pas
<p><b>29.</b> Globalement, votre situation financière générale actuelle vous permettrait-elle de <b>financer le redémarrage de l'exploitation</b> en cas d'inondation ?</p>	Oui, sans trop de difficultés	Oui, mais avec de grandes difficultés	Non, la situation de l'exploitation est trop mauvaise
<p><b>30.</b> Dans le cas où vos ressources financières propres ne suffiraient pas à faire face aux dommages, pourriez-vous <b>faire appel à votre banque</b> pour obtenir un prêt à court ou long terme sans difficulté ?</p>	Oui, certainement	Probablement	Non, certainement pas

## Bilan thème 3 - Puiser dans ses ressources financières pour faire face aux dommages



En vous aidant des instructions et des réponses que vous venez d'entourer, établissez votre bilan.

### INDICATEUR H

#### Ressources financières

- a) suffisantes
- b) légèrement insuffisantes
- c) très insuffisantes

Finalement estimez-vous que vous auriez des ressources financières suffisantes (avec ou sans emprunt) à cette époque de l'année pour permettre le redémarrage complet de l'activité (nettoyage et réparation du matériel, des bâtiments, rachat d'intrants, rachat éventuel de production à l'extérieur pour contenter les clients) dans les mois qui suivent le sinistre ?

Entourez ci-contre la réponse qui convient.

### INDICATEUR I

#### Nécessité d'emprunt à court ou long terme

- a) Pas de prêt
- b) Prêt < 30 000 €
- c) Prêt >30 000 €

Compte tenu des dommages directs, des indemnisations envisageables et des difficultés de trésorerie que vous risquez de subir, pensez-vous devoir être obligé de faire un emprunt à court ou long terme ?

Entourez ci-contre la réponse qui convient.

# Thème 4 - L'ampleur des travaux de réaménagement sur l'exploitation



Des parcelles recouvertes de débris végétaux et de détritus de toute sorte qu'il faut dégager, des parcelles raviniées ou au contraire à moitié ensevelies de limon, de sable ou de graviers qu'il faut réaménager, des palissages à redresser ou refaire, du matériel à nettoyer et à réparer, des bâtiments inondés qu'il faut nettoyer et réaménager...

Voilà quelques-uns des travaux que vous risquez d'avoir à réaliser en cas de fortes inondations sur votre exploitation.

## À FAIRE

Les questions ci-contre vont vous permettre de préciser l'ampleur des travaux de réaménagement auxquels vous risquez d'avoir à faire face. Répondez-y en vous servant le cas échéant des informations données ci-après.

### Ce qu'il faut savoir :

La **remise en état des parcelles** (enlever les détritus, relever certains arbres couchés, refaire le palissage...) après une crue est un travail extrêmement lourd qui peut nécessiter plusieurs dizaines de jours par hectare.

Face à un tel sinistre, il est parfois difficile de faire appel à de l'aide extérieure (coopératives, entreprises de nettoyage...) car celle-ci est bien souvent submergée par de nombreuses demandes.

De plus, si la crue touche une large partie du territoire, l'entraide entre voisins, amis et autres exploitants peut être limitée, chacun étant confronté à ses propres besoins. Vous risquez donc de ne pas pouvoir compter sur beaucoup de monde pour vous aider dans les travaux.

Cependant, en cas de catastrophes naturelles de grande ampleur, des mouvements de solidarité (aide de personnes d'autres régions, aide de l'armée, d'étudiants de lycées agricoles...) naissent souvent spontanément. Ces aides sont difficiles à évaluer à l'avance car elles sont très dépendantes de la médiatisation de l'évènement.

Sachez aussi qu'au temps nécessaire pour remettre en état les parcelles, le matériel et les bâtiments endommagés par la crue s'ajoute également un temps non négligeable pour :

- ▶ organiser cette remise en état (location de matériel, réunions en mairie...),
- ▶ constituer les dossiers d'aide et d'assurances,
- ▶ réaménager sa maison si celle-ci a été atteinte par les inondations,
- ▶ aider d'autres exploitants ou voisins très fortement touchés.

La nécessité de **remblayer les chemins fortement endommagés** par une crue constitue également une lourde charge de travail qui ralentit considérablement le réaménagement des parcelles et des bâtiments. Or, les chemins d'accès aux parcelles et aux bâtiments sont souvent fortement endommagés par une inondation (ravines, érosion importante...), lorsqu'ils sont de mauvaise qualité.

## Diagnostic thème 4 - L'ampleur des travaux de réaménagement sur l'exploitation



Répondez à ces questions en entourant la réponse qui vous paraît la plus appropriée (lorsque vous n'êtes pas concerné par une question, passez directement à la suivante).

31. La date supposée de l'inondation, telle que vous l'avez définie dans le scénario, est-elle ordinairement une période de pointe de travail importante sur les parcelles non inondables ?	Non, pas vraiment	Oui, un peu	Oui, c'est la pointe la plus importante de l'année
32. Les dommages que vous risquez de subir en cas d'inondation devraient-ils conduire, selon vous, à de <b>lourds travaux de réaménagement de l'exploitation</b> (bâtiment, parcelles, matériel...)?	Non, certainement pas	C'est probable	Oui, certainement
33. Les cultures en zone inondable nécessitent-elles des <b>équipements fixes</b> longs à remettre en état ou à réinstaller (système d'irrigation, palissage...), qui augmenteraient fortement le temps de travail de réaménagement ?	Non	Oui, sur quelques parcelles seulement	Oui, sur toutes les parcelles en zone inondable
34. Les <b>chemins d'accès</b> à vos parcelles situés dans la zone inondable risquent-ils d'être fortement détériorés par le passage de l'eau ?	Non	Oui, en partie	Oui, tous
35. Le travail de réaménagement est d'autant plus lourd que les parcelles situées dans la zone inondable sont fortement dispersées. Vos <b>parcelles</b> situées en zone inondable sont-elles <b>dispersées</b> ?	Non, pas du tout	Oui, assez dispersées	Oui, très fortement dispersées
36. Pensez-vous que vous seriez obligé de mettre une partie de vos employés au chômage technique et de réaliser ainsi les travaux de remise en route de l'exploitation avec très peu de main-d'oeuvre ?	Non, certainement pas	C'est probable	Oui, certainement
37. Disposez-vous d'une éventuelle réserve de <b>main-d'œuvre familiale</b> (parents, enfants, proches familiaux...) ou salariée sur l'exploitation ?	Oui	Éventuellement	Non
38. Pensez-vous pouvoir faire appel facilement à de la <b>main-d'œuvre extérieure exceptionnelle</b> (entraide, embauche...) pour vous aider dans le travail de réaménagement de l'exploitation ?	Oui, certainement	C'est probable	Non, ou difficilement
39. Avez-vous un accès facile et peu coûteux à du <b>matériel de nettoyage</b> et de déblaiement ?	Oui, certainement	C'est probable	Non, ou difficilement
40. Votre situation financière vous permettrait-elle de <b>faire appel à des entrepreneurs</b> pour réaliser les travaux de nettoyage, réparation, remise en état ?	Oui, sans difficulté	C'est possible	Non, ou avec de grandes difficultés

## Bilan thème 4 - L'ampleur des travaux de réaménagement sur l'exploitation



En vous aidant des instructions et des réponses que vous venez d'entourer, établissez votre bilan.

### INDICATEUR J

#### Main-d'oeuvre nécessaire au réaménagement

..... jours de travail

Au regard des questions précédentes, de l'ampleur des dommages que vous risquez de subir, et des problèmes éventuels de trésorerie identifiés au thème 3, à combien de temps estimez-vous les travaux de réaménagement pour remettre en état votre exploitation ?

Indiquez le nombre de jours ou de mois de travail pour chacun des travaux suivants (à multiplier par le nombre de personnes nécessaires) :

**Remise en état des parcelles** : déblaiement, replantation des parcelles détruites, remise en état du système d'irrigation, des palissages, réfection des chemins d'accès, des fossés... :

.....

**Remise en état des bâtiments** : nettoyage, consolidation... :

.....

**Remise en état du matériel et des stocks** : nettoyage, remplacement, réparation... :

.....

Faites le total et reportez le ci-contre.

### Références de temps de travaux de réaménagement

*Remise en état d'1 ha de vigne ou de verger : plusieurs dizaines de jours par ha (et jusqu'à 100 jours/ha dans les zones de forts courants).*

*Réfection des chemins : jusqu'à 15 jours dans des zones de forts courants.*

*Pour la remise en état des bâtiments et le nettoyage du matériel : 5 à 10 jours au minimum.*

*Nettoyage des bouteilles recouvertes de limon : 5 jours pour 1000 bouteilles.*

### INDICATEUR K

#### Ressources humaines et matérielles

a) insuffisantes

b) suffisantes

Pensez-vous avoir les ressources suffisantes (humaines et matérielles) pour faire face à l'ensemble des travaux de réaménagement de l'exploitation ?

Entourez la réponse qui convient.

# Thème 5 - La remise en route de l'exploitation



Une inondation peut perturber plus ou moins fortement la production de l'exploitation :

- sur les parcelles et dans les bâtiments inondés, la production s'arrête le temps de la remise en état,
- sur les parcelles et dans les bâtiments non inondés, la production peut parfois s'arrêter à cause d'un manque de stocks ou de matériel ayant été endommagés par la crue, ou à cause d'un manque de main-d'œuvre, ou de ressources financières.

## A FAIRE

La remise en route de la production sur l'exploitation est ainsi plus ou moins délicate. Les questions qui suivent vont vous permettre d'en estimer la difficulté. Répondez-y en vous servant le cas échéant des informations données ci-après.

### Ce qu'il faut savoir :

Une grande crue peut durer jusqu'à plusieurs semaines mais le temps de ressuyage du sol est souvent beaucoup plus long (selon la météo et le type de sol) et peut vous empêcher de rentrer rapidement après la décrue sur vos surfaces de production.

Cette remise en route de la production peut être par ailleurs retardée dans plusieurs cas de figure :

- ▶ si votre habitation a été touchée par les inondations ;
- ▶ si vos salariés ont eux-mêmes subi les impacts de la crue sur leur propre habitation et ne peuvent ainsi travailler à plein temps sur votre exploitation ;
- ▶ si l'importante charge de travail de réaménagement des parcelles ne peut être conduite suffisamment rapidement.

Dans ces deux cas, le retard pris dans les travaux agricoles peut conduire à la perte d'un cycle de production supplémentaire.

## Diagnostic thème 5 - La remise en route de l'exploitation



Répondez à ces questions en entourant la réponse qui vous paraît la plus appropriée (lorsque vous n'êtes pas concerné par une question, passez directement à la suivante).

**41.** Estimez-vous que la **dégradation temporaire du matériel** ou des bâtiments (le temps nécessaire à leur remise en état) empêcherait que certains travaux importants puissent se faire à temps à cette époque de l'année (traitement, taille, vinification, autre...)?

Non,  
sans doute  
pas

Oui,  
probablement

Oui,  
certainement

**42.** Pensez-vous que les **difficultés financières** que vous pourriez subir à cause de l'inondation (voir thème 3 indicateur H) empêcheraient que certains travaux importants puissent se faire à temps à cette époque de l'année (traitement, taille, vinification, autre...)?

Non,  
sans doute  
pas

Probablement

Oui,  
certainement

**43.** Pensez-vous que l'**ampleur des travaux de réaménagement** (voir thème précédent, indicateurs J et K) empêcherait que certains travaux importants puissent se faire à temps à cette époque de l'année (traitement, taille, vinification, autre...)?

Non,  
sans doute  
pas

Probablement

Oui,  
certainement

**44.** La **coupure temporaire des réseaux** (électricité, routes...) qui peut durer quelques semaines risque-t-elle de nuire au redémarrage de l'activité agricole ?

Non ou alors  
légèrement

Oui,  
significativement

Oui,  
gravement





En vous aidant des instructions et des réponses que vous venez d'entourer, établissez votre bilan.

### INDICATEUR L

#### Prise de retard dans les travaux agricoles

- a) nulle ou légère
- b) significative
- c) élevée

Les difficultés rencontrées par l'exploitant au lendemain de la crue (temps de travaux importants, difficultés de trésorerie, problèmes d'indisponibilité de matériel) peuvent entraîner des retards dans la reprise de l'activité agricole : retard dans les traitements sur les parcelles non inondables, retard dans la taille...

Pouvez-vous estimer l'ampleur prévisible de ces retards ?  
Entourez ci-contre la réponse qui convient.



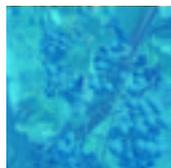
# Thème 6 - Les risques de pertes indirectes sur le long terme



Les inondations peuvent avoir des conséquences indirectes très difficiles à gérer à plus ou moins long terme. Les pertes indirectes liées aux inondations ne sont pas, de plus, indemnisées par les pouvoirs publics et rarement par les assurances. L'ampleur de ces pertes dépend essentiellement des caractéristiques propres de votre exploitation.

## À FAIRE

Les questions ci-contre vont vous permettre de préciser l'ampleur des pertes indirectes auxquelles vous risquez d'avoir à faire face. Répondez-y en vous servant le cas échéant des informations données ci-après.



### Ce qu'il faut savoir :

Les exploitations sinistrées peuvent subir dans les mois ou les années qui suivent le sinistre :

- ▶ des **pertes de clientèle ou de marché**, dans le cas où la production est stoppée ou ne peut être livrée pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois. Qu'il s'agisse de circuits courts de vente directe ou de vente en gros à des négociants ou des centrales d'achat, les inondations peuvent entraîner la rupture des contrats de vente ou la perte de clients si l'exploitant ne peut livrer sa production. La qualité des relations qu'entretient l'exploitant avec ses clients est dans ce cas tout à fait primordiale ;
- ▶ une **multiplication des problèmes sanitaires** sur les surfaces de production : le développement de maladies dans les serres (malgré la désinfection) se produit fréquemment après une crue ;
- ▶ des **difficultés financières** qui obligent les exploitants à retarder voire à supprimer les investissements prévus avant que la crue ne survienne, pénalisant ainsi leur compétitivité future.

Pour les productions de pleine terre :

- ▶ des **pertes de fertilité des sols** des parcelles qui entraînent une baisse de la qualité des productions pendant plusieurs années (ex : dépôt limoneux, sableux, dépôt important de cailloux, gravats rendant les sols difficiles à travailler...) ;
- ▶ une **pollution des surfaces de production** par des hydrocarbures ou des produits phytosanitaires provenant de l'exploitation même ou d'activités en amont (usines, autre exploitation), particulièrement nuisible aux productions bénéficiant d'une certaine image de marque.

## Diagnostic thème 6 - Les risques de pertes indirectes sur le long terme



Répondez à ces questions en entourant la réponse qui vous paraît la plus appropriée (lorsque vous n'êtes pas concerné par une question, passez directement à la suivante).

<p><b>45.</b> La destruction de vos récoltes, de vos stocks de production par les inondations, risque-t-elle de vous faire <b>perdre des marchés, des clients ou des contrats de vente</b> à long terme?</p>	Non	C'est possible	Oui, certainement
<p><b>46.</b> Dans le cas où vous faites de la vente directe sur le lieu de votre exploitation, l'interruption de la commercialisation de vos produits pendant toute la durée de l'inondation et du réaménagement (plusieurs mois parfois) risque-t-elle de vous faire perdre définitivement des clients ?</p>	Non	Oui, mais une petite proportion de mes clients seulement	Oui, une proportion importante de mes clients
<p><b>47.</b> Si vous ne faites pas de vente directe, <b>la vente de vos produits peut être perturbée si l'organisme auquel vous vendez est lui-même situé dans la zone inondable</b> ou si un grand nombre des exploitants qui l'approvisionnent sont également en zone inondable. Les organismes auxquels vous livrez votre production sont-ils dans l'une de ces deux situations ?</p>	Non, aucun	Seulement quelques uns	Oui, tous
<p><b>48.</b> Les inondations peuvent entraîner une <b>modification de la nature des sols</b> de vos parcelles (apport de sable, de limon, de graviers, de graines d'adventices, sensibilité accrue des cultures aux maladies, pollution chimique des sols...). Cela serait-il, selon vous, très dommageable à votre production au cours des années suivantes ?</p>	Non	C'est possible	Oui, c'est sûr
<p><b>49.</b> Risquez-vous de subir des pertes d'arbres ou de ceps qui entraîneraient des pertes de récoltes futures le temps que les jeunes plants les remplaçant entrent en production ?</p>	Non	Oui, mais en faible quantité	Oui, en grande quantité
<p><b>50.</b> L'ensemble des perturbations subies par votre exploitation en cas d'inondation risque-t-il de vous faire <b>perdre le label ou la certification</b> de votre production (bio, AOC, ou autre ...) ?</p>	Non	C'est possible	Certainement
<p><b>51.</b> Les difficultés financières générées par les inondations pourraient-elles vous conduire <b>à retarder ou à supprimer des investissements</b> que vous faites régulièrement pour rester compétitif sur le marché ?</p>	Non	C'est possible	Certainement
<p><b>52.</b> Voyez-vous à quelles <b>autres pertes indirectes</b> vous auriez à faire face en cas d'inondation ? Notez les ci-contre.</p>			



En vous aidant des instructions et des réponses que vous venez d'entourer, établissez votre bilan.

## INDICATEUR M

**Pertes indirectes sur le long terme**

- a) Perte de marchés, de clients ou de label
- b) Impacts sur les sols (modification de la structure, pollution, etc.)
- c) pertes de récoltes futures
- c) Retard ou suppression d'investissements
- d) Autres (complétez) :  
.....

Quelles seront, selon vous, les pertes indirectes les plus préjudiciables pour votre exploitation ?

Entourez la ou les réponses qui conviennent.

# III. Récapitulatif de la vulnérabilité de votre exploitation face aux inondations du Rhône



Afin d'avoir une vision d'ensemble de la vulnérabilité de votre exploitation en cas d'inondation, nous vous proposons d'en faire un récapitulatif.

Comme vous pourrez le voir, ce tableau récapitulatif vous invite à reporter l'ensemble des indicateurs que vous avez élaborés tout au long du guide. Des instructions placées en dessous du tableau vous indiqueront comment reporter ces indicateurs.



# Récapitulatif de la vulnérabilité de votre



## Thème 1



## Thème 2

	<b>Indicateur A</b> page 10 Perte de CA due aux dommages sur parcelles	<b>Indicateur B</b> page 10 Dommages sur le végétal	<b>Indicateur C</b> page 10 Dommages sur les équipements fixes sur parcelles	<b>Indicateur D</b> page 15 Perte de CA due aux dommages sur récoltes stockées	<b>Indicateur E</b> page 15 Dommages sur les stocks d'intrants	<b>Indicateur F</b> page 16 Dommages sur le matériel de production et les bâtiments	<b>Indicateur G</b> page 16 Difficultés liées aux coupures de réseau
Vulnérabilité faible							
Vulnérabilité moyenne							
Vulnérabilité forte							

▶ **E**n vous aidant s'il le faut de l'exemple page suivante, reportez la valeur de vos indicateurs dans l'une des trois lignes bleue, orange ou rouge du récapitulatif, selon le degré de vulnérabilité que cette valeur représente pour vous : reportez l'indicateur dans la ligne bleue si sa valeur traduit une faible vulnérabilité de votre exploitation, dans la ligne orange si elle traduit une vulnérabilité moyenne et dans la ligne rouge si elle traduit une forte vulnérabilité de votre exploitation. Allez ensuite à la page 34, pour prendre du recul par rapport à ce tableau qui est un panorama général de la vulnérabilité de votre exploitation face aux inondations.

# exploitation face aux inondations



## Thème 3



## Thème 4



## Thème 5



## Thème 6

### Indicateur H

page 19

Ressources  
financières

### Indicateur I

page 19

Nécessité  
d'emprunts  
à court ou  
long terme

### Indicateur J

page 22

Main-d'œuvre  
nécessaire au  
réaménagement

### Indicateur K

page 22

Ressources  
humaines et  
matérielles

### Indicateur L

page 25

Prise de retard  
dans les travaux  
agricoles

### Indicateur M

page 28

Pertes  
indirectes sur  
le long terme


# Exemple : récapitulatif de la vulnérabilité



## Thème 1



## Thème 2

	<b>Indicateur A</b> page 10 Perte de CA due aux dommages sur parcelles	<b>Indicateur B</b> page 10 Dommages sur le végétal	<b>Indicateur C</b> page 10 Dommages sur les équipements fixes sur parcelles	<b>Indicateur D</b> page 15 Perte de CA due aux dommages sur récoltes stockées	<b>Indicateur E</b> page 15 Dommages sur les stocks d'intrants	<b>Indicateur F</b> page 16 Dommages sur le matériel de production et les bâtiments	<b>Indicateur G</b> page 16 Difficultés liées aux coupures de réseau
Vulnérabilité faible			Aucun		Aucun		
Vulnérabilité moyenne						1000 €	
Vulnérabilité forte	30 %	15 %		25 %			Impossibilité de commercialiser

L'inondation des parcelles de monsieur Rolland entraînerait une perte de 30 % du chiffre d'affaires annuel de l'exploitation. M. Rolland a considéré que cette perte de chiffre d'affaires rendait son exploitation très vulnérable aux inondations. C'est pourquoi il a choisi de reporter la valeur de cet indicateur dans la ligne rouge (vulnérabilité forte) du récapitulatif.

Monsieur Rolland n'aurait aucun dommage sur ses équipements fixes sur parcelles en cas d'inondation. Il ne s'agit donc pas pour lui d'une source de vulnérabilité (ligne bleue)

Monsieur Rolland a estimé qu'il aurait 1000 euros de dommages sur son matériel. Il s'agit là d'une somme importante mais qui ne rend pas l'exploitation trop fortement vulnérable (ligne orange).

# de l'exploitation de M. Rolland



## Thème 3

### Indicateur H

page 19

Ressources financières



## Thème 4

### Indicateur I

page 19

Nécessité d'emprunts à court ou long terme



## Thème 5

### Indicateur L

page 25

Prise de retard dans les travaux agricoles



## Thème 6

### Indicateur M

page 28

Pertes indirectes sur le long terme



Monsieur Rolland a considéré que ses ressources financières seraient probablement « légèrement insuffisantes » pour faire face aux dommages de la crue. La vulnérabilité de son exploitation sur cet aspect est donc moyenne (ligne orange).

Au cours de son diagnostic, monsieur Rolland a estimé qu'il aurait du mal à remettre rapidement en route son exploitation. La prise de retard « élevée » dans les travaux de traitements lui occasionnerait sans doute la perte d'un cycle de production supplémentaire. Cela rend bien sûr l'exploitation fortement vulnérable (ligne rouge).

En plus de toutes les pertes déjà subies, monsieur Rolland a considéré qu'il aurait également à faire face à des impacts non négligeables de baisse de la qualité des sols. Cela accentuerait fortement, selon lui, la vulnérabilité de l'exploitation (ligne rouge).

# Comprendre les menaces et agir face au risque identifié

## INSTRUCTIONS

Le tableau récapitulatif vous permet maintenant d'avoir une vision globale de la vulnérabilité de votre exploitation face aux risques de fortes inondations. Votre exploitation est en effet d'autant plus vulnérable à une inondation comme celle décrite dans le scénario, que le nombre d'indicateurs inscrits dans les lignes orange et rouge de ce dernier tableau est élevé.

Les quatre questions qui suivent vous invitent à prendre un peu de recul par rapport à ce tableau récapitulatif et à mieux analyser les éventuelles menaces qui pèsent sur votre exploitation.

Sur quel(s) thème(s) (dommages sur les parcelles, dans les bâtiments, difficultés financières...) votre exploitation est-elle la plus vulnérable ? Êtes-vous capable de dire pour quelles raisons ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Tout au long de ce guide, vous avez effectué le diagnostic de la vulnérabilité de votre exploitation face à un scénario d'inondation donné. En quoi ce diagnostic changerait-il si l'on supposait que la crue se produit à une date différente (par exemple en automne au lieu du printemps) ou dans des conditions plus extrêmes (ex : hauteurs d'eau plus importantes, rupture accidentelle de la levée empêchant toute évacuation...) ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

En tenant compte des dommages directs, des difficultés de remise en route de la production et des pertes indirectes à long terme, combien de temps, selon vous, serait-il nécessaire pour que votre exploitation puisse revenir à son rythme de croisière après une grande crue ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Plus généralement quelles réflexions vous inspirent le récapitulatif de vulnérabilité de votre exploitation face au risque d'inondation ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**INSTRUCTIONS**

La vulnérabilité de votre exploitation n'est pas sans issue.

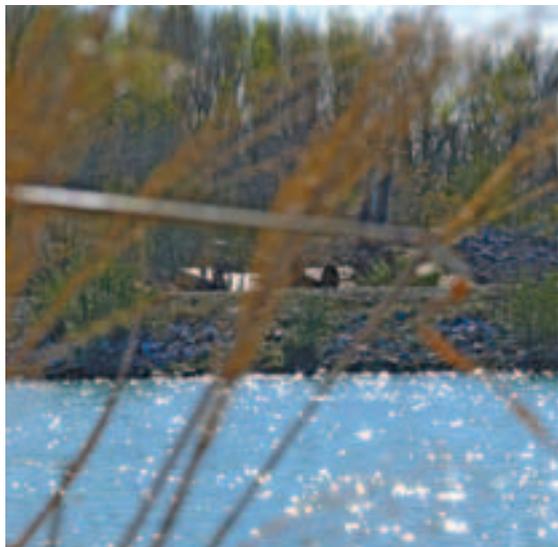
De nombreux exploitants en France ont déjà mis en œuvre sur leur exploitation des mesures leur permettant de réduire les conséquences d'inondations importantes.

Vous aussi, vous pouvez considérer qu'il est important pour la pérennité de votre activité d'agir dès maintenant, en ciblant les indicateurs montrant une forte vulnérabilité de votre exploitation (indicateurs dans les lignes orange et rouge).

Nous vous proposons de réfléchir maintenant aux mesures de réduction de la vulnérabilité les mieux adaptées à votre situation.

Le livret intitulé « Choisissez des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation » va vous indiquer comment déterminer ces mesures.

# La réduction de la vulnérabilité : un but à poursuivre en commun



En plus de tout ce que l'on a pu évoquer au cours de ce guide, il est important de ne pas oublier que la vulnérabilité des exploitations face au risque de fortes inondations dépend également de facteurs que ni l'exploitant ni les organismes agricoles (Chambres d'agriculture, DDAF, organismes de filière...), ne peuvent maîtriser. C'est le cas, par exemple, de la plus ou moins bonne tenue des marchés qui renforce ou au contraire fragilise les exploitations devant faire face à une forte crue.

Certaines actions de réduction de la vulnérabilité, par ailleurs, ne peuvent être gérées par l'exploitant seul et doivent être prises en charge par les organismes associés au monde agricole : organisation de l'entraide, aide au montage des dossiers d'indemnisation...

La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles face au risque d'inondation est donc l'affaire de tous.



**Ce document invite chaque exploitant des zones inondables à participer à un mouvement d'ensemble de la profession agricole vers une réduction des risques dus aux inondations**













